



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Personne de contact :

Laure Heger - Tél. direct 027 345 56 02

laure.heger@conthey.ch

Réponse à l'interpellation de l'Alliance communale et du Centre Fermeture de l'Avenue de la Gare

1. Préambule

Le pouvoir exécutif a été interpellé en date du 23 février 2026 par les conseillers généraux, Monsieur Guillaume Papilloud (Alliance communale) et Madame Nulifer Cito (Le Centre) pour une réouverture immédiate de l'Avenue de la Gare avec des mesures ciblées.

Le présent document vise à répondre à l'interpellation et à porter à la connaissance du Conseil général les démarches entreprises.

2. Démarches entreprises en amont de l'interpellation

La question du trafic sur l'Avenue de la Gare n'est pas nouvelle. Déjà en 1993, quelque 8'000 véhicules empruntaient quotidiennement cette route. Afin d'inciter les automobilistes de transit à utiliser d'autres axes pour améliorer la sécurité, une zone 30 Km/h a été instaurée à Châteauneuf avec par la suite des aménagements sur certaines routes perpendiculaires.

Force de constater que, trente ans, plus tard, la situation reste largement comparable avec une augmentation du trafic atteignant près de 10'000 véhicules par jour. Cette évolution pose des enjeux majeurs en matière de sécurité, en particulier à proximité immédiate d'une école fréquentée par quelque 300 élèves et une structure d'accueil pour enfants.

Conscient de ces défis, la municipalité de Conthey a mandaté le bureau Citec Ingénieurs-Conseils SA, lequel a établi un plan directeur de la mobilité en 2023. Ce plan a été validé par le canton du Valais et s'inscrit également dans le projet Agglo Valais central.

Le Conseil municipal ne souhaitait pas accéder à cette demande sans passer par une phase-test qu'il a donc mise en place en fin d'année dernière.

Les objectifs de ce plan directeur et des mesures préconisées consistent à diminuer la saturation du réseau routier, à favoriser la mobilité douce et à améliorer la cohabitation entre les différents usagers afin de tendre à une sécurité accrue pour chacun.

3. Analyse

Lors de la séance d'information à la population tenue le 26 août 2025 ainsi que lors du Conseil général du 16 décembre 2025, il a été annoncé que cette phase test serait menée pendant six mois. Plusieurs engagements avaient été pris, à savoir :

- Réalisation de comptage de trafic avant et pendant la phase test afin de disposer d'éléments comparatifs objectifs ;
- Mise en place d'un sondage auprès de la population permettant de prendre en considération le ressenti des riverains, des commerçants et des usagers.

Cette phase test a débuté le 3 novembre 2025. Lors de sa séance du 30 avril 2026, le Conseil municipal a décidé, après avoir analysé divers éléments, la réouverture de l'Avenue de la Gare pour le 4 mai 2026. Il est à noter que, contrairement à certaines perceptions, aucun report de trafic significatif n'a été enregistré sur les rues perpendiculaires que sont la Route d'Antzère, le Chemin des Chevaux ou encore la Rue du Collège.

4. Compléments

L'interpellation soumet une réouverture de l'Avenue de la Gare avec des mesures ciblées.

Avec une restriction d'horaires, les automobilistes ne sauraient plus à quel moment (jours et heures) l'Avenue de la Gare serait fermée ou ouverte à la circulation. Ils pourraient se retrouver devant une borne escamotable à devoir opérer un demi-tour ou emprunter une route transversale.

Une zone 20 est une zone de rencontre visant à améliorer la sécurité des piétons, à réduire la vitesse et les nuisances ainsi qu'à favoriser la convivialité et le séjour dans l'espace public (commerces, café, etc.). Dans une telle zone, les piétons, dont les enfants, sont prioritaires. La cohabitation entre les quelque 10'000 véhicules enregistrés quotidiennement et les piétons risquerait d'être compliquée et dangereuse. Une zone 20 n'est pas juste une limitation de vitesse, c'est un changement de philosophie pour la rue.

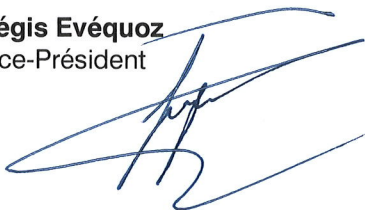
Dans le secteur visé, le gabarit de l'Avenue de la Gare, hors zone de stationnement des cars et véhicules, est de 5.60m. Le rétrécissement de la chaussée poserait inévitablement des contraintes importantes, notamment pour le croisement des véhicules, dont les cars postaux.

5. Conclusion

Le Conseil municipal tient à rappeler que l'objectif principal demeure la sécurité, en particulier celle des enfants, ainsi que la qualité de vie des riverains. Dans ce contexte, il poursuivra ses réflexions pour identifier des solutions équilibrées, fondées sur des données objectives et inscrites dans une vision à long terme.

Adopté en séance du Conseil municipal, le 13 mai 2026

Régis Evéquo
Vice-Président



Laure Heger
Secrétaire municipale

